



Questionnaire pour la consultation

Modification de l'ordonnance sur les règles de la circulation routière en ce qui concerne les dérogations à l'interdiction de circuler le dimanche et de nuit, les autorisations pour les transports spéciaux ainsi que les manifestations sportives automobiles, et mise en vigueur partielle d'une modification de la loi fédérale sur la circulation routière

Auteur de l'avis :

☐ Canton ☒ Association ☐ Organisation ☐ Autres milieux intéressés

Expéditeur :

Prométerre, association vaudoise de promotion des métiers de la terre.

Avenue des Jordils 1

1001 Lausanne

Personne de contact :

Guyliane LEUBA

g.leuba@prometerre.ch

Martin Pidoux
Directeur

Christophe Longchamp
Président

Important :

Veillez envoyer votre avis sous forme électronique (document Word et PDF) d'ici au **12 septembre 2025** à l'adresse suivante : V-FA@astra.admin.ch

Questions

Révision partielle de l'OCR

1. Approuvez-vous l'extension de la possibilité d'octroi d'autorisations durables à des véhicules et transports spéciaux sur les routes nationales (art. 78, al. 2, let. g, P-OCR) ?

☐ OUI ☐ NON ☒ Sans avis / non concerné

Remarques / proposition d'amendement :

2. Approuvez-vous l'abrogation de la règle des 50 tonnes sur les autoroutes (art. 79, al. 3, P-OCR) ?

☐ OUI ☐ NON ☒ Sans avis / non concerné

Remarques / proposition d'amendement :

3. Acceptez-vous que l'OFROU puisse approuver la circulation sur les routes nationales de manière simplifiée, avec une « liste des tronçons » (art. 79, al. 5, P-OCR) ?

☐ OUI ☐ NON ☒ Sans avis / non concerné

Remarques / proposition d'amendement :

4. Acceptez-vous que les courses effectuées par les véhicules des autorités douanières ne tombent pas sous l'interdiction de circuler le dimanche et de nuit (art. 91a, al. 1, let. d, P-OCR) ?

☐ OUI ☐ NON ☒ Sans avis / non concerné

Remarques / proposition d'amendement :

5. Acceptez-vous que le transport d'animaux vivants ne tombe pas sous l'interdiction de circuler le dimanche et de nuit (art. 91a, al. 1, let. h, P-OCR) ?

☒ OUI ☐ NON ☐ Sans avis / non concerné

Remarques / proposition d'amendement :

Prométerre soutient la révision proposée de l'article 91a, alinéa 1, lettre h, de l'Ordonnance sur les règles de la circulation routière (OCR), qui vise à élargir la dérogation aux interdictions de circuler le dimanche et la nuit à l'ensemble des animaux vivants.

Cette modification répond à des impératifs concrets de bien-être animal et de logistique. En effet, la fréquence des journées de forte chaleur augmente, rendant les transports diurnes particulièrement pénibles, voire dangereux, pour les animaux. Permettre leur transport durant les périodes plus fraîches, notamment la nuit ou le dimanche, est une mesure cohérente avec les exigences de protection des animaux. De plus, éviter les heures de pointe sur les axes routiers permet également de s'assurer d'un trajet plus confortable et sûr pour les animaux.

Cet élargissement offre également une plus grande souplesse logistique aux agriculteurs et transporteurs.

Prométerre salue cette révision.

6. Acceptez-vous que l'exception applicable aux fleurs coupées soit étendue à l'ensemble des marchandises facilement périssables (art. 91a, al. 1, let. i, P-OCR) ?

☐ OUI ☐ NON ☒ Sans avis / non concerné

Remarques / proposition d'amendement :

7. Acceptez-vous que l'exception applicable aux véhicules à chenilles soit étendue à d'autres cas d'application (art. 91a, al. 1, let. k^{bis}, P-OCR) ?

☐ OUI ☐ NON ☒ Sans avis / non concerné

Remarques / proposition d'amendement :

8. Acceptez-vous que l'exception applicable aux chantiers de nuit ne soit plus soumise à autorisation mais devienne une exception générale et que la disposition y relative soit reformulée (art. 91a, al. 1, let. o, P-OCR) ?

☐ OUI ☐ NON ☒ Sans avis / non concerné

Remarques / proposition d'amendement :

9. Acceptez-vous que l'exception soit étendue aux courses destinées à l'entretien de l'espace public (art. 91a, al. 1, let. o, P-OCR) ?

☐ OUI ☐ NON ☒ Sans avis / non concerné

Remarques / proposition d'amendement :

10. Approuvez-vous la nouvelle réglementation applicable aux courses à vide prévue par l'art. 92 OCR (art. 92, al. 1 et 1^{bis}, P-OCR) ?

☐ OUI ☐ NON ☒ Sans avis / non concerné

Remarques / proposition d'amendement :

11. Approuvez-vous l'abrogation de l'art. 94 OCR concernant les manifestations sportives automobiles interdites et les exceptions en la matière (art. 94 P-OCR) ?

☐ OUI ☐ NON ☒ Sans avis / non concerné

Remarques / proposition d'amendement :

12. Approuvez-vous l'abrogation des réglementations spéciales pour les courses de Formule E (art. 95, al. 5, P-OCR) ?

☐ OUI

☐ NON

☒ Sans avis / non concerné

Remarques / proposition d'amendement :

13. Acceptez-vous que l'OFROU puisse édicter des instructions relatives à l'autorisation de manifestations sportives automobiles (art. 95, al. 5, P-OCR) ?

☐ OUI

☐ NON

☒ Sans avis / non concerné

Remarques / proposition d'amendement :

14. Acceptez-vous que la nouvelle réglementation entre en vigueur le 1^{er} juin 2026 ?

☐ OUI

☐ NON

☒ Sans avis / non concerné

Remarques / proposition d'amendement :